

LE RECENSEMENT EAC POURQUOI ?

PILOTER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La vision précise et synthétique de la réalité de l'éducation artistique et culturelle sur un territoire ou dans un établissement permet un pilotage éclairé : privilégier certains axes, domaines ou niveaux, donner des objectifs... :

- **dans l'école**, par la directrice ou le directeur d'école
- **dans l'établissement**, par le chef d'établissement
- **dans les circonscriptions**, par les IEN, les CPC et les CPD
- **dans le département**, par le DASEN
- **dans l'académie**, par le Recteur et la Déléguée Académique aux Arts et à la Culture
- **au niveau national**, par la MEAC

VALORISER L'EXISTANT

Le recensement est **indispensable** pour mettre en valeur les projets et actions EAC menés dans les établissements. Cette valorisation se concrétise à tous les niveaux puisque grâce à **ADAGE**:

Les élèves disposent d'une attestation individuelle de parcours EAC, générée par ADAGE, qui liste l'ensemble des actions et projets EAC dont ils ont bénéficié durant leur scolarité.

Les enseignants prennent connaissance de tous les projets et actions recensés dans l'académie. Cette mise en commun inspire la communauté pédagogique en partageant les bonnes pratiques.

Les directrices et directeurs éditent automatiquement le volet culturel du projet d'école. Il sera présenté au Conseil d'école et toute autre instance et valorisera le travail de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Tutoriel « Les axes du projet d'établissement » : <https://tube.ac-lyon.fr/w/fMdsbZ8Xz3ocpRQXD7Z4zc>

RÉPARTIR LES MOYENS

Lors des **appels à projets EAC**, grâce au recensement dans **ADAGE**, les membres des commissions d'expertise dont les collectivités et la DRAC prennent connaissance du contexte de l'établissement demandeur et disposent d'éléments précis pour arbitrer. Le recensement est un élément positif fondamental dans leur décision et un critère majeur à prendre en compte lors du dépôt d'un projet.

RENDRE COMPTE

Le recensement est le moyen officiel de justifier de la bonne utilisation des moyens publics et de rendre compte de la réalisation des objectifs institutionnels tels que « 100 % EAC ».

LE RECENSEMENT EAC COMMENT ?

ACCÉDER À ADAGE

Connectez-vous à ARENA <https://portail.ac-lyon.fr/> avec vos identifiants académiques
Rappel : initiale du prénom + nom de famille + éventuellement un chiffre

Depuis les rubriques Scolarité du 1er degré ou Scolarité du 2nd degré on accède à [ADAGE](#).

Mes favoris

Scolarité du 1er degré

Scolarité du 2nd degré

ARENA - Accédez à vos applications

Application dédiée aux parcours éducatifs

ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC

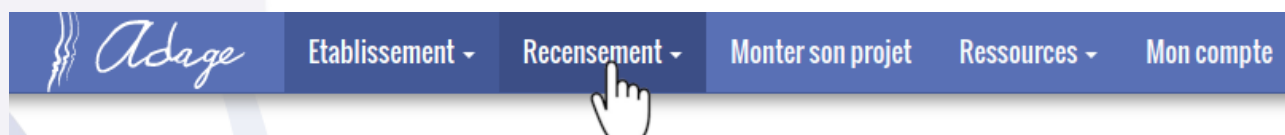
VÉRIFIER SON STATUT

Dans [ADAGE](#), en haut à droite, se trouve le statut sous lequel vous êtes reconnu. Au départ, la personne en charge de la direction d'école est la seule à pouvoir alimenter le recensement. Elle peut ouvrir le statut de rédacteurs de projets aux enseignants qui peuvent ainsi participer au recensement.

Tutoriel « Le statut de rédacteur de projet » : <https://tube.ac-lyon.fr/w/tFYnjqwkli8swjWBntds5p>

Pour obtenir un nouveau statut, suivez : Mon compte > Demander un accès > Périmètre = Etablissement

RECENSER UN PROJET OU UNE ACTION EAC



Cliquez sur l'onglet Recensement du menu principal, puis sur Recenser.



Pour saisir une nouvelle ligne, cliquez sur un des 3 boutons +. Le nombre au-dessus du bouton, indique le nombre de lignes déjà saisies dans la colonne. En cliquant sur ce nombre vous visualisez la liste et mettez à jour le recensement.

- **Enseignements artistiques** Pour des enseignements institutionnels : liste fermée comprenant les chorales, les classes à horaires aménagés, les options en lycée...)
Tutoriel : <https://tube.ac-lyon.fr/w/aU8L68KR5S7PQegVPAPqyn>
- **Projets d'éducation artistique et culturelle** Pour des projets qui mettent en œuvre les 3 piliers de l'EAC « Rencontrer, Pratiquer, Connaître » et qui font intervenir un partenaire extérieur (les projets validés lors d'un appel à projets sont automatiquement versés dans cette rubrique).
Tutoriel vidéo : <https://tube.ac-lyon.fr/w/vK3Fx1wmzbdjciBmNRbXTz>
- **Actions et événements culturels** Pour des projets plus ponctuels. La liste Evénement fait référence à des dispositifs très précis tandis que la liste Actions est plus ouverte et permet de recenser des actions très diverses.
Tutoriel vidéo : <https://tube.ac-lyon.fr/w/hUd9BTFoHbYoYh5PwAuUtU>

TOUT RECENSER ? OUI !

L'éducation artistique et culturelle concerne de nombreux domaines : les arts mais aussi le livre et la lecture, la culture scientifique, l'éducation au développement durable, l'éducation aux médias et à l'information, la citoyenneté... **Il est essentiel d'être le plus exhaustif possible.**

Le recensement se fait progressivement, au fil de l'année scolaire. Saisir une action prend 2 minutes à un utilisateur habitué. La courbe d'apprentissage du logiciel [ADAGE](#) est courte ; il est rapidement facile de s'y retrouver dans les différents listes et options. Toutefois, la saisie du recensement peut-être partagée entre plusieurs enseignants ayant le statut de « Rédacteur de projet ».

EN SAVOIR PLUS

- Consulter le [PDF « Comprendre le recensement en 6 vignettes »](#) et visionner [8 vidéos tutorielles](#)
- Notre [page dédiée à ADAGE](#) est mise à jour régulièrement comme notre [Foire aux questions](#)
- Pour toute difficulté, écrivez à daac@ac-lyon.fr